

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 juin 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

Secrétaire de séance : POUJET Yannick

Procuration de vote :

Mandants : FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MARCHAL François ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

Mandataires : THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; MOUGIN Philippe ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

CONVENTIONS DE DENEIGEMENT AVEC LES COMMUNES DE SAINT-VIT ET ORNANS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les communes de Saint-Vit et Ornans se proposent d'assurer une prestation d'accessibilité (dénéigement et salage) sur les déchetteries gérées par le SYBERT sur leur périmètre.

Les deux propositions de conventions reposent sur des modalités différentes.

Ainsi, la commune d'Ornans prendra en charge le déneigement des voies de circulation et stationnement sur le parking et dans l'enceinte de la déchetterie d'Ornans.

La prestation est effectuée à titre gratuit, indépendamment du nombre d'interventions.

Les personnels restent sous la responsabilité de la commune ; les opérations sont couvertes par l'assurance de la commune, le cas échéant.

La proposition de convention sera conclue pour la période hivernale 2017-2018 et pourra être reconduite par avenant.

Les services de la commune de Saint-Vit pourront être sollicités par le SYBERT en fonction du tableau de passage de l'équipe de déneigement et il pourra être demandé des prestations supplémentaires (hors tableau de passage). Les prestations réalisées en dehors des heures d'ouverture donnent lieu à des modalités particulières et chaque agent de la commune, identifié, devra disposer d'une autorisation d'intervention.

Les conditions financières sont les suivantes :

- mise à disposition du matériel (camion, saleuse, lame) pour 50 € par passage
- consommables (sel, sable) pour 5 € par passage
- agent technique pour 25 € par passage
- prestation supplémentaire si matériel non sorti pour 130 € par passage.

La proposition de convention sera conclue pour un an avec tacite reconduction ; cette dernière modalité doit être revue.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **approuve le principe de passer convention avec les communes d'Ornans et de Saint Vit pour le déneigement des déchetteries de leur périmètre,**
- **autorise Mme la Présidente ou son représentant pour signer la convention de déneigement avec chacune des 2 communes concernées et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces conventions, selon les modalités différentes exposées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUIL. 2017



Contrôle de légalité